

GRAND PRIX
DE PEINTURE



9 > 25/11/2018

Biennale de Saint-Grégoire

Réglement

Renseignements au 02 99 23 19 23
ou à culture@saint-gregoire.fr



Saint-Grégoire

Le règlement

I - LE DOSSIER

Le candidat adressera à la Ville un dossier comprenant:

- Le bulletin d'inscription dûment rempli, les œuvres étant numérotées dans l'ordre de la présentation.
- 6 œuvres récentes, de moins de 3 ans, et disponibles.
- Un CV.
- Un texte de 5 à 10 lignes expliquant la démarche de l'artiste par rapport à son œuvre.

COMMENT ENVOYER SON INSCRIPTION ?

Le bulletin d'inscription et le règlement du Grand prix sont téléchargeables sur le site de la ville : www.saint-gregoire.fr/Loisirs/Vie Culturelle/Grand Prix de Peinture

1/Par mail :

Adresse d'envoi : culture@saint-gregoire.fr

Remplir le bulletin réinscriptible, et l'enregistrer en format PDF (Fichier/Enregistrer sous.) avant de l'envoyer.

- privilégier un logiciel de transfert type WeTransfer pour l'envoi des documents (gratuit).
- il est aussi possible d'envoyer directement les documents en pièce jointe en veillant à ne pas dépasser la taille de 8Mo par mail.
- Préciser dans l'objet du mail : Inscription Grand Prix de Peinture

Les photos des œuvres doivent être au format Jpeg, Png, Pdf, en haute résolution -supérieure à 1 Mo. 1 photo par œuvre de préférence.

Les fichiers photo doivent impérativement être renommés dans l'ordre de présentation, avec le nom de l'œuvre. Dans le cas contraire, le dossier du candidat ne sera pas présenté.

2/Par courrier, et autres supports (clé USB, CD)

à l'adresse de la mairie :

Hotel de Ville
Grand Prix de Peinture
BP96232
35762 SAINT-GREGOIRE CEDEX

Fin des inscriptions : dimanche 23 septembre

II - PRÉSÉLECTION DU DOSSIER

Le Jury du Grand Prix de Peinture de la Ville de Saint-Grégoire est composé de professionnels du milieu artistique. Il procédera dans un premier temps à une présélection sur dossier en privilégiant les œuvres qu'il jugera de qualité et faisant preuve d'originalité et de créativité. Les artistes présélectionnés devront ensuite faire parvenir à la Ville de Saint-Grégoire les œuvres retenues par le Jury.

III - SÉLECTION DÉFINITIVE DES OEUVRES

Le Jury se réunira à nouveau pour choisir définitivement les œuvres qui seront exposées en vue de l'attribution des prix. Celui-ci se réserve la possibilité de ne pas accrocher des œuvres préalablement présélectionnées sur dossier.

Sont admises les peintures de toutes tendances et de toutes techniques, **ne dépassant pas le format 160 x 160 cm (IMPERATIF)**.

Le Jury se réserve le droit de ne pas attribuer un des prix, si la qualité des œuvres lui paraît insuffisante. Le lauréat du 1er Prix ne pourra plus concourir.

IV - PRÉSENTATION DES OEUVRES ET EXPOSITION

Les œuvres devront être clairement identifiées et orientées.

Les œuvres proposées par les artistes devront porter au dos lisiblement :

- Le nom et le prénom
- le titre et le format
- le prix de vente souhaité

Elles seront exposées sans cadre avec éventuellement une baguette cache-clous.

Nous insistons particulièrement sur le fait que les œuvres devront être munies obligatoirement d'un système d'accroche, faute de quoi elles ne seront pas exposées.

Les œuvres, sur papier seulement, pourront être encadrées sous plexiglas.

La décision du Jury quant à l'accrochage et au placement des œuvres est souveraine.

Les œuvres seront adressées par les artistes aux moyens de leur convenance sous caisse en bois ou carton suffisamment épais et réutilisable sans difficulté pour la réexpédition. Les frais d'envoi et d'assurance incombent totalement à l'artiste.

Les artistes pourront aussi déposer eux-mêmes leurs œuvres à l'adresse qui leur sera communiquée.

La Ville de Saint-Grégoire **prend en charge le transport retour** des œuvres. Il appartient à l'artiste d'assurer ses toiles pour ce transport.

La Ville de Saint-Grégoire est seul décideur du choix du transporteur.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité pour les dommages qui pourraient être éventuellement causés aux œuvres au cours du transport.

Obligation est faite aux exposants de renoncer à tout recours contre le Comité d'Organisation du Grand Prix de Peinture de la Ville de Saint-Grégoire, et d'obtenir de leur assurance la même renonciation sans réserve.

En cas de force majeure, le Grand Prix de la Ville de Saint-Grégoire pourra être annulé sans préavis, sans que les artistes prétendent à quelque dommage que ce soit.

V- DROIT À L'IMAGE

Les artistes primés autorisent la ville de Saint-Grégoire à disposer librement des images des œuvres retenues dans le cadre du Grand Prix et des manifestations qui y sont ou seront rattachées.

VI- RETRAIT DES ŒUVRES

Aucune œuvre exposée ne pourra être retirée avant la fin de l'exposition.

Les œuvres pour lesquelles le retour n'aura pas été demandé seront à retirer à partir du mardi 27 novembre 2018. Les œuvres dont le retour sera assuré par la Ville de Saint-Grégoire ne pourront être restituées avant janvier 2019.

Les galeries

La ville de Saint-Grégoire, en organisant chaque année depuis plus de trente ans un Grand Prix de Peinture, cherche à mettre en lumière la vitalité et la richesse de la peinture contemporaine.

En cela, la Ville de Saint-Grégoire s'inscrit dans la même optique que les galeries d'art : révéler des talents et aider de jeunes peintres ou des artistes confirmés dans leur démarche artistique.

Puisque nous visons les mêmes objectifs, puisque nos actions sont complémentaires et non concurrentes, pourquoi ne pas nous associer ?

La Ville de Saint-Grégoire propose de donner la possibilité aux galeristes de présenter les peintres de leur choix en associant le nom de leur galerie.

En complément du prix, la Ville pourra proposer aux trois lauréats, au cours de l'année suivante, une exposition ainsi que les outils de communication indispensables à la promotion de l'évènement. Là aussi, le nom de la galerie apparaîtra dans l'exposition et sur les supports de communication. Si notre action vous séduit, rejoignez-nous en nous aidant à promouvoir la peinture d'aujourd'hui.

Les prix

Le Grand Prix de Peinture de la Ville est doté de trois prix :

- **GRAND PRIX DE PEINTURE DE LA VILLE DE SAINT-GRÉGOIRE**
4500 euros
- **Prix du Jury**
2000 euros
- **Prix spécial**
1000 euros



Biennale de Saint-Grégoire

Bulletin d'inscription

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél :

E-Mail :

- Comment avez-vous eu connaissance du Grand Prix ?

FRAAP :

CNAP :

Facebook :

Presse :

Titre :

Autres :

Précisez :

- Accord

A :

Le :

J'ai lu et j'accepte le règlement

- **oeuvre n°1**

Titre

Technique

Format

Année

- **oeuvre n°2**

Titre

Technique

Format

Année

- **oeuvre n°3**

Titre

Technique

Format

Année

- **oeuvre n°4**

Titre

Technique

Format

Année

- **oeuvre n°5**

Titre

Technique

Format

Année

- **oeuvre n°6**

Titre

Technique

Format

Année

